

# Altermusique.org - Communiqué de presse

## Candidature au label « Offre légale » HADOPI (16 juin 2011)

La plate-forme de téléchargement de musique Altermusique.org annonce avoir déposé sa candidature auprès de la Haute Autorité issue de la loi HADOPI afin d'obtenir le label « Offre légale ».

Fondée en 2005 par des artistes pionniers de l'art libre et du Copyleft, Altermusique.org est une plate-forme de téléchargement spécialisée dans la musique libre. Elle permet aux créateurs souhaitant mettre à disposition leurs œuvres sous licences Art Libre ou Creative Commons de diffuser leur musique le plus rapidement et le plus simplement possible à un large public. Sur le site <http://altermusique.org/> les artistes peuvent envoyer leurs albums, qui seront ensuite téléchargeables par le public selon les conditions choisies par les artistes. Si l'auteur choisit de faire payer le téléchargement de son album, l'intégralité du prix payé par l'acheteur lui sera directement versée.

Altermusique.org poursuit ses efforts de promotion de la culture libre en devenant le premier projet non-commercial et le premier site de musique libre à devenir candidat à l'obtention du label « Offre légale ».

Cependant, depuis l'envoi du dossier de candidature, la Haute Autorité a choisi de renommer ce label en « PUR » et de dépenser 3 millions d'euros dans une campagne de communication axée principalement sur l'aspect défense et répression. Altermusique.org s'oppose à cette vision réductrice et infantilisante du public, tout comme elle s'oppose à cette campagne caricaturale qui ne fait que parodier ce que les industries culturelles peuvent produire de plus pauvre et inintéressant.

**Compositeur de musique libre et fondateur d'Altermusique.org, Sylvain Eliade déclare à cette occasion :**

**« Ce label semblait être la seule initiative intéressante de la loi HADOPI, face à l'arsenal déployé ces dernières années par le législateur pour réduire et museler ce vivier de créativité et de diversité que représente l'Internet non-commercial et indépendant. En utilisant ce label, nous voulons démontrer qu'une alternative est possible aux modèles commerciaux et privés imposés aux artistes et au public par les lobbys à l'origine de la loi HADOPI. Mais je constate avec regret que la Haute Autorité ne semble vouée qu'à soutenir et protéger ces lobbys : les 3 millions d'euros de la campagne PUR n'auraient-ils pas été mieux utilisés à subventionner des résidences d'artistes, des festivals ou des salles de concert et de répétition plutôt que d'alimenter publicitaires et médias ? »**

Contact presse : [contact@altermusique.org](mailto:contact@altermusique.org)